N° 2671 = 7e Année — CINQ CENTIMES — Mercredi 25 Décembre 1895

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 26 bis, rue des Longues, 26 bis
(Près Notre-Dame)
TOURCOING, rue Neuve, 48

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'ÉCLAIR
DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

ANNONCES... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS... 0 fr. 75 —
LOCALES... 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8.

Téléphone

UN DUEL

Nous avons annoncé hier, dans nos dépêches, le résultat du duel qui vient d'avoir lieu entre deux maîtres d'armes également célèbres : MM. Vigeant et Rue.

M. Vigeant a été, comme on sait, blessé au front. L'égratignure a quatre centimètres de longueur et quelques millimètres de profondeur.

Un passant qui se retournerait un peu vivement et recevrait entre les deux yeux le bout du parapluie d'un maladroit, aurait des chances d'avoir une blessure du genre de celle qui a mis M. Vigeant hors de combat.

Et pourtant, que de coups de grosse canne autour de ce duel sensationnel !

Vigeant passait et passe encore pour un maître d'armes de premier ordre ; Rue qui ne lui est pas inférieur, a une réputation européenne pour les coups « d'allonge » qu'il sert à ses adversaires avec une maestria incomparable.

Un duel entre deux tireurs de cette force semblait devoir se terminer par un résultat sinon tragique, du moins fort sérieux.

Et voilà Vigeant qui en sort avec une écorchure, après avoir donné sur le terrain — comme son adversaire, d'ailleurs — le spectacle d'un homme ayant oublié de la façon la plus complète, les sages principes de la salle d'armes.

Vigeant aussi bien que Rue et Rue aussi bien Vigeant ont tiré comme des écoliers. L'un a failli éborgner l'autre, pendant que ce dernier fourrageait dans les jambes de son adversaire.

Les notions élémentaires du «plastron» s'étaient effacées sur le terrain. Là les deux savants professeurs d'escrime se laissant aller à toute l'ardeur de leur tempérament, en arrivaient après une minute d'engagement, au corps-à-corps.

Si deux de leurs élèves s'étaient comportés de cette façon, on aurait vu les deux maîtres faire d'amères reproches à ces apprentis-tireurs et les rappeler aux saines notions de l'art de l'escrime.

Cela prouve, en somme, que sur le terrain, le fort tireur oublie très aisément les leçons de la salle.

Il subit les entraînements de son cerveau, et après quelques froissements de fer, perd la notion complète de la ligne pour laisser la place à l'instinct brutal de la conservation.

Quand il a du courage, il reste face à l'adversaire et se défend de son mieux.

Dans le cas contraire, il détale comme un lapin, même après dix ans de salle d'armes et un brevet moral de sous-prévôt.

Cela indique en somme, qu'avec de l'énergie et surtout du sang-froid, un homme de force moyenne à l'épée peut se risquer contre n'importe quel adversaire.

Le terrain et la salle d'armes sont deux choses absolument distinctes.

Nous avons connu des triomphateurs dans les assauts publics qui se faisaient trouer la peau par des élèves de six mois.

Tout doit se peut, qu'on le veuille ou non, devenir tragique. Personne ne sait exactement quand il va sur le terrain comment il en reviendra, ni même s'il en reviendra.

Quand deux hommes sont l'un en face de l'autre, l'épée au poing et tous deux résolus, bien malin qui peut prévoir ce qui sortira de là.

Le plus fort des deux en escrime a bien quelques chances de plus que l'autre, mais la bravoure naturelle, l'esprit de résolution et surtout le sang-froid, entrent au moins pour 75 p. 0/0 dans les résultats d'une rencontre.

Nous parlons de ces choses en homme ayant vu de près un certain nombre de duels.

Nous avons eu le triste honneur de diriger une bonne douzaine de combats et sur le total, trois seulement ont donné l'avantage au tireur « classé ».

Cela prouve en somme que si l'escrime est un excellent exercice hygiénique dont il est toujours bon d'user, il n'offre qu'une garantie relative à qui cherche à défendre une peau qu'il estime précieuse.

Savoir tourner une épée est une excellente chose, mais il faut — condition essentielle — que le cœur réponde au poignet, sans quoi, en dehors des probabilités du bistouri du chirurgien, le blasonné de l'apothicaire devient une affligeante nécessité.

A propos de duels dans lesquels les deux adversaires étaient de force très différente, nous nous souvenons d'une rencontre à l'épée qui eut lieu en 1867, entre le capitaine Durosé et notre confrère Kerviche, de la presse parisienne.

Le capitaine en était à son douzième duel et il avait déjà expédié dans un monde meilleur deux duellistes réputés tireurs de premier ordre.

Kerviche était offensé. Il avait choisi l'épée du combat, bien qu'il fut un concurrit de l'escrime, mais il savait aussi qu'il défendait une cause des plus dignes, des plus élevées. Il n'agissait d'un membre de sa famille.

Un soirée sur le terrain (la petite histoire devait se régler derrière la tribune des sources dans les bois de St-Germain), le capitaine, tranquille comme un homme qui a l'habitude de ces sortes d'expéditions, jeta son cigare et sur mon invitation — qui s'adressait également à Kerviche — mit habit bas.

Au moment d'engager les épées, un cavalier se montra à l'extrémité de l'allée.

Il allait au pas. En arrivant auprès de nous — l'oxalité du gendarme nous rendait tous un peu perplexes — il salua d'un geste large, et, sans regarder, restant la tête découverte, sans se retourner, il passa, rendant ainsi un hommage muet aux deux hommes dont l'un allait demander au fer la réparation d'un outrage.

Je cite cet incident qui dans sa simplicité ne manquait pas de grandeur.

Les adversaires tombèrent en garde et Durosé très habile en escrime, très entraîné, attaqua vigoureusement Kerviche.

Ce dernier parra un peu à la manière d'un homme faisant du bâton, mais avec un parti-pris très évident de ne pas reculer d'une semelle.

Il ne savait pas rompre, mais il avait confiance en la vigueur de son poignet et surtout foi dans la bonté de sa cause.

A la deuxième reprise, le capitaine Durosé se faisait embrocher par ce débutant, à la grande stupeur du baron de St-Germain son premier témoin, qui me disait pendant que le médecin soignait son client :

— C'est inconcevable. Il bat son maître d'armes à la salle et il se fait embrocher par un homme qui n'y connaît rien.

Ce spectacle n'était pas nouveau pour moi et il ne l'est d'ailleurs pour aucun de ceux qui ont un peu la pratique du terrain.

En matière de duel, la science de l'escrime est quelque chose, mais le caractère de l'escrimeur est surtout le point à considérer.

Le duel entre Rue et Vigeant s'est terminé en duel de comédie. Il eut pu tourner autrement, mais alors même que l'un des deux adversaires eut tué l'autre, cela n'eut pas du tout prouvé que le vainqueur était supérieur en l'art de l'escrime à son adversaire.

En résumé, quand deux hommes vont sur le terrain, celui qui se bat avec l'idée qu'il défend une chose juste, a de plus sérieuses atouts dans son jeu que l'escrimeur le plus entraîné.

Le premier n'apportera par sur le terrain la science de l'épée, mais il s'y présentera avec la résolution virile qui donne à tout cœur bien placé l'approbation de sa conscience.

Quant à ce duel pour la galerie dont Vigeant et Rue viennent de donner le spectacle, il s'est terminé par une déception, et ce n'est pas l'égratignure de Vigeant qui empêchera deux maîtres d'armes réputés de première force, d'être légèrement ridicules.

Quand deux escrimeurs de cette trempe, deux professeurs en l'art d'expédier leurs contemporains dans l'autre monde parlent voies rapides, croisent sérieusement le fer, ce n'est pas par une éraflure que cela doit se terminer.

Qui cherche à rendre anxieux le public ne doit point, en matière de conclusion, le faire rire.

A moins que ce ne soit au théâtre et que Vigeant et Rue, philosophes à leurs heures, ne considèrent la vie comme une comédie, relevant du théâtre de Guignol.

E. LAGRILLIÈRE-BEAULIERC.

LES PHOSPHATES D'ALGÉRIE

Une sage mesure

A la suite de la scandaleuse affaire des phosphates, le gouverneur général de l'Algérie, sur l'invitation du président du conseil, vu prendre un arrêté aux termes duquel l'inspecteur général des mines, chargé de l'inspection du service minéralogique algérien, fera partie à l'avenir du conseil de gouvernement, ce service étant appelé à jouer un rôle très important dans la découverte et l'exploitation des richesses de la colonie.

Ce fonctionnaire prendra le rang assigné à son grade dans la hiérarchie administrative, et le gouverneur général ne pourra plus ainsi, le cas échéant, arguer de son ignorance au point de vue technique.

Suspension du maire de Bône

M. Bertagna, maire de Bône, dont il a été question dans la discussion de l'interpellation des phosphates d'Algérie, vient d'être suspendu par ses fonctions par arrêté préfectoral, qui sera vraisemblablement suivi d'une révocation que prononcera le ministre de l'intérieur.

Echos et Nouvelles

Le crâne de Cromwell.

Si cela peut vous intéresser, il paraît que le crâne du Protecteur est conservé intact par un habitant du Kempshing dans le comté de Kent. Charles II, en le fait, fit enlever de l'abbaye de Westminster le cadavre embaumé d'Olivier Cromwell et le fit exposer la tête sur la muraille de Westminster Hall où Charles lui avait été condamné à mort. Elle saraît du vidé longtemps après et cachée par un soldat qui la remit au fils d'un des juges de Charles Ier. C'est par transmission qu'elle arriva en ville et présentement. Son descendant offre de vendre cette tête au comité qui était formé à Londres pour ériger une statue à Cromwell et malgré l'opposition de la Chambre des Communes, une statue au Protecteur. Mais il exige qu'elle soit placée dans le piédestal de cette statue.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

CHAMBRE

Séance du 23 décembre

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Henri Brisson, président.

Crédits supplémentaires

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de loi portant ouverture au ministère de l'Instruction publique d'un crédit supplémentaire de 238.107 francs à rattacher au chapitre 37 du budget de 1895 (voyages et missions scientifiques).

Le projet est adopté à l'unanimité de 449 votants.

M. le Président. — J'ai reçu de M. de Bourrouse une demande d'interpellation adressée à M. le ministre des finances ayant pour objet l'abus des crédits supplémentaires.

En l'absence du ministre, la Chambre décide que la date de la discussion sera fixée ultérieurement.

La Chambre adopte divers projets portant ouvertures et annulations de crédits sur l'exercice 1895 et des exercices antérieurs.

Un de ces projets donne lieu à quelques observations de **M. Marcel Habert** relativement aux dépenses résultant de la construction du port de Brest. Il accuse l'ingénieur d'incapacité.

M. le Ministre des Travaux publics. — L'ingénieur a pu se tromper ; je rechercherai les responsabilités. Un tout cas, il a été mis en retrait d'emploi.

M. Forcioli parle dans le même sens que M. Marcel Habert.

L'ensemble des projets de loi est adopté par 291 voix contre 7.

M. de Mahy. — J'avais demandé la parole pour déposer un projet de résolution. A la demande de M. le ministre des colonies, j'attendrai et le dépose. Ce projet de résolution est relatif à la nomination d'un conseil municipal à Tamatave. (Très bien.)

L'OCTROI DE LILLE

La Chambre adopte un projet de loi portant prorogation de surtaxes à l'octroi de Lille.

Validation d'élection

L'élection de M. Lemoigne, dans l'arrondissement de Cherbourg, est validée sans contestation.

Les phosphates d'Algérie

On reprend ensuite la discussion des phosphates.

M. Forcioli a la parole. Il s'applique, au milieu de l'indifférence générale, à refuter les accusations portées à la tribune par M. Viviani.

C'est à tort qu'on a vu dans M. Forcioli des influences politiques en cette affaire. M. Habert voit partout des coquibus, des voleurs et des trigotiers. (Rires.) Il prétend que les fonctionnaires de Constantine, il ne faut pas porter contre des collectivités des accusations aussi graves que contre des individualités. Dans l'affaire des phosphates, le gouvernement fut maître de traiter les concessionnaires avec toute sévérité. Il est vrai que l'opinion de joie en Algérie quand ces phosphates furent découverte, mais bientôt ces rancunes politiques firent leur œuvre. On inonda le pays de brochures disant que les concessions avaient été irrégulièrement constituées. Pourtant comme ces gisements étaient considérés comme des carrières et non comme des mines, les concessions étant faites par les communes étaient parfaitement régulières. D'après la jurisprudence *en matière de carrière.*

Il en est de même concerne la commune de Morsalt, concluse **M. Forcioli**, imperturbablement, malgré les cris de : « Conclusion ! » les rumeurs croissantes des conversation et l'hostilité visible de la Chambre, elle a fait comme les autres communes. Elle a consenti à filme vente l'aporte un bail dans les conditions ordinaires.

Il a reproché à donner à cette fixée par le préfet après consultation du service des mines. On savait parfaitement que la concession pouvait être placée de Angleterre, mais on savait aussi que des capitaux anglais avait été absorbés par des exploitations analogues et que l'opérations était réellement sérieuse. Il en a été de même pour les autres concessions.

A 5 heures 15, l'orateur, fatigué de lutter pour se faire entendre et peu pressé de conclure, demande une suspension de séance qu'on lui accorde immédiatement.

M. Forcioli enfère avec rapidement son discours à la reprise de la séance.

Discours de M. Millerand

C'est **M. Millerand** qui lui succède, désireux de préciser certaines responsabilités.

Avec cet orateur, c'est l'argumentation juridique qui prend sa place dans le débat, nette, serrée, froide comme à l'ordinaire.

La commune mixte de Morsalt, expose-t-il, n'avait pas le droit de faire la concession.

Elle a donné à M. Forcioli, des terrains au moment où elle accorda la première concession. Les autres concessions ne sont pas plus valables, les diligences ayant fourni à M. Forcioli leurs titres de propriétés sur des terrains contenant des phosphates.

Quant à l'arrêté du gouverneur général qui fait sait la commune propriétaire des terrains phosphatés, il a été pris d'une façon si légère, qu'il faudrait le révoquer et le réviser. Tout-être, si l'Etat gus les terrains devaient revenir. (Très bien à l'extrême gauche).

Il est indaisonnable qu'on soustrait la connaissance de la question à l'examen de la Chambre. Le décret récent portant règlement la question des phosphates doit être transformé en projet de loi. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Il faut remettre à l'Etat seul la charge et les bénéfices de cette exploitation et prendre des mesures pour éviter le retour des scandales que l'on sait. (Applaudissements.)

M. Samary a la parole, mais, sur son avertissement qu'il pense être long, on renvoie la séance à demain à 2 heures.

La séance est levée à 6 heures 1/2.

Physionomie de la Séance

On avait tant parlé depuis quelque temps de cette affaire des phosphates, on avait si souvent répété qu'elle donnerait lieu devant la Chambre à des discussions passionnées, que samedi les tribunes étaient combles. Les dames, toujours friandes de potins, de scandales, avaient mis en œuvre toutes leurs séductions pour obtenir des députés amis le bienheureux petit bout de carton qui donne accès dans l'enceinte législative.

Le chahut annoncé ne s'étant pas produit, nos honorables s'ayant pas changé la place léger coup de poing, l'intérêtance était beaucoup moins sensibleuse qu'aujourd'hui et surtout moins élégante.

Le public a eu du mal de s'obtenir ainsi. La séance a été d'un calme désespérant. On a d'abord passé près de deux heures à voter des projets d'intérêt local, des crédits supplémentaires. Ces deux heures auraient été matériellement employées si M. MONTAUX n'avait trouvé le moyen d'agacer toute la Chambre en lisant un rapport d'élection. C'était toujours du pris, car le long, long, long discours de M. FORCIOLI n'a pas été précisément amusant.

Le député de Bône n'a apporté, du reste, aucun fait nouveau ; il a refait l'historique de toutes les concessions, reprochant à MM. Marcel Habert et Viviani de trop parlant des trigotiers et des malandrins.

Après une courte intervention de M. MILLERAND, qui n'a traité qu'une seule question, celle de la propriété des terrains de la commune de Morsalt, M. BRISSON allait donner la parole à M. SAMARY, mais celui-ci a obtenu le renvoi de la discussion à demain, en insinuant qu'il parlerait longtemps.

Bon nombre de députés n'avaient pas attendu cela pour s'en aller, et le public avait fait comme eux. — T. H.

SÉNAT

Séance du 23 décembre

La séance est ouverte à 1 heure 10 sous la présidence de **M. Bérenger**, vice-président.

La salle est à peu près vide et après l'adoption d'un projet d'intérêt local, le président se voit obligé de suspendre la séance pendant quelque temps pour attendre l'arrivée des ministres. Enfin M. Doumer arrive et le Président déclare ouverte la discussion générale du budget de 1896.

LE BUDGET

Discours de M. Blavier

M. Blavier. — Le projet du budget de 1896, présenté par un ministère opportuniste, a eu la bonne fortune d'être accepté par un cabinet radical homogène.

Le cabinet, pensant qu'il était utile de faire la lumière sur les accusations qui, depuis trop longtemps, décréditent le Parlement s'adressa par un coup de maître. Il a saisi l'inaisissable Arlon.

Mais rien n'est parfait en ce bas monde.

Je n'ai pas à examiner ici pourquoi, je n'ai à m'occuper que du budget. Eh ! bien, messieurs, ce budget, comme ses aînés d'ailleurs, pourrait s'appeler un budget de résignation. (Très bien à droite) Il n'y aurait donc qu'à remercier ceux qui les trop justes critiques que l'honorable M. Chaumeleng formulait sur le budget de 1895, et nous n'aurions pas pris part nous aussi et moi, à la discussion générale si nous n'avions cru utile de démontrer la place de la gestion des opportunistes depuis vingt ans que ce parti est au pouvoir.

Tout d'abord, il convient d'examiner le genèse du projet actuel. Quand il a été préparé, il contenait une augmentation de 24 millions au budget des dépenses. Le gouvernement avait proposé 52 millions de recettes nouvelles mais la commission du budget n'en fixa de leur fixer bien moins, et il fut obligé d'abandonner propositions. La Chambre ne les a pas acceptées. Elle a ouvert les recettes de 17 millions provenant de la modification des droits successoraux et celle de 4 millions résultant du remaniement de l'impôt sur la patente pour parvenir à boucler le budget.

On a diminué l'amortissement et les paiements aux Compagnies de chemins de fer pour conciliation d'intérêt. On a obtenu de la sorte une balance qui est de 600.000 francs en profit des recettes sur les dépenses.

Cet équilibre ainsi obtenu est plus apparent que réel. Certaines recettes ont été exagérées et nous doutons, ont été évaluées à un chiffre trop élevé. Au contraire, on a trop diminué certaines prévisions de dépenses, entre autres que les garanties aux Compagnies de chemins de fer. Il ne faut pas oublier que des obligations sexennaires viennent à échéance de 1896 et qu'il n'est pas question de les payer ! on les renouvellera. M. Cochery, rapporteur de la Chambre, a reconnu que c'était la une situation regrettable. D'un autre côté, M. le gouverneur général de l'Indo-Chine n'est-il pas venu solliciter un emprunt de quatre-vingts millions qui sera naturellement *garanti par la France*, et les crédits déjà votés en demandés seront-ils suffisants pour 1896 ? Certainement non ; de la des charges non prévues.

En réalité, si nous comptons seulement les dépenses supplémentaires pour les travaux publics, le remboursement des obligations sexennaires et le supplément fixé pour garantie d'intérêt, nous arrivons à 213 millions. Or, comme contre partie, nous avons seulement 60 millions d'amortissement. (Mouvement.)

Donc, le budget sera en déficit de 76 millions si nous laissons de côté les 77 millions d'obligations sexennaires. Nous sommes loin de l'équilibre annoncé par M. Poincaré.

Si l'examine le rendement des impôts tel qu'il résulte des documents officiels, j'y trouve des diminutions considérables qui atteignent une moyenne de 1/3 (Approbation à droite.) J'y vois aussi que le rendement de l'impôt sur les alcools a diminué pendant qu'augmentait celui de l'impôt sur les vins. Il est prouvé qu'il ne faut pas changer inconsidérément les bases de l'impôt. (Nouvel assentiment.)

Il faut d'ailleurs dire que le dégrèvement des boissons hygiéniques n'ira pas aux consommateurs les plus intéressants, mais aux intermédiaires.

J'arrive maintenant à l'étude que je vous ai promise sur commencement.

Le cabinet aurait plus de droits à la reconnaissance du pays s'il apportait des services simplifiant les services administratifs et organisant la perception moins coûteuse des impôts, qui peut coïncider avec le renouvellement du privilège de la Banque de France. Ce sont des réformes qui ne peuvent pas s'accomplir par l'introduction d'un article dans le budget comme on l'a fait pour l'attribution des services de voirie, article dont on vous demandera la disjonction. Des réformes qui se signale aussi meilleures que le dégrèvement des boissons hygiènes qui engage la dernière de ces ressources de toutes dont parlait M. Rouvier, il y a quelques années et qu'il faudrait garder pour le cas d'une grande guerre que l'on ne pourra peut-être pas toujours éviter.

La France est actuellement le pays le plus chargé d'impôts, et si vous voulez changer cette politique financière suivie depuis quelques années, il faudra pour sauver notre pays, l'action de la Providence. Aussi je ne vous demande de la faire pas. Mon protège la France. (Applaudissements à droite.)

Discours de M. Morel

M. Morel, *rapporteur général* de la Commission des finances. — Certainement je ne suis pas atteint de cet état d'esprit optimiste qu'on reproche trop aux rapporteurs généraux.

Oui, on dépense trop. Oui la somme payée doit être diminuée. Il faut également diminuer la dette. Mais à côté de ce sombre tableau il y a des rayons d'espérance. Le budget de 1896 ne constitue-t-il pas une amélioration sur celui de 1895, reconnue même par l'honorable M. Blavier.

M. Blavier. — Oui, une légère amélioration.

M. Morel. — Nous constatons 22 millions par rapport à 95 et 43 par rapport à 94.

Toutes les incorporations sont maintenues et cependant les dépenses totales sont inférieures. Quant aux crédits supplémentaires, ils dépendent du gouvernement et du Parlement. En ce qui concerne les recettes, la situation est plus favorable que au budget de 1895 ; certaines recettes exceptionnelles ont disparu et dans les prévisions il n'y a en aucune augmentation qui puisse nous amener des mécomptes (Exclamations à droite).

Mais quelle que soit la situation qui va en s'améliorant, il faut que le Sénat s'arme de courage pour résister à certains entraînements et ne pas abandonner des recettes assurées pour des recettes aléatoires. Ne suivant cette sage politique le Sénat rendra un réel service au pays et il conservera un crédit nécessaire à un régime mixte. (Applaudissements.)

Discours de M. Fresneau

M. Fresneau, sénateur monarchiste du Morbihan, vilipende son tour toute la politique financière mise en dépense depuis plusieurs années et qui est la conséquence de la politique générale. Le travail qui vit que de dépense et de décroissance. Mais il n'y a plus de liberté lorsque l'Etat dépense sommes et qu'il est le commanditaire de la République